

si on y tient. Tous ceux qui nous donneront douze abonnés, recevront un treizième exemplaire comme prime.

Voici maintenant ce que nous projettons pour une seconde année ; si le nombre de nos abonnés se monte de quatre à cinq mille, nous donnerons pour le même prix, trente deux pages au lieu de vingt quatre, par chaque livraison. De plus, nous emploierons une partie du revenu à une bonne œuvre que nous ferons connaître plus tard, et dont le mérite rejaillira sur tous ceux qui nous encourageront.

Ainsi, amis lecteurs, si vous aimez notre publication, mettez-vous à l'œuvre, engagez vos amis, vos parents, vos cooparoiissiens à nous donner leur nom et à nous lire. Si, de notre côté, nous ne négligeons rien pour vous satisfaire, du vôtre, prêtez-nous votre appui. Encore une fois, nous aimerions à recevoir toutes les demandes d'abonnement d'ici à un mois.

Cinquième entretien sur la famille.

L'HOMME, SES PRÉROGATIVES, SES OBLIGATIONS COMME
CHEF DE FAMILLE.

(Suite.)

Dans nos entretiens précédents, nous avons démontré la sainteté du mariage et la préparation éloignée qu'il faut apporter à la réception de ce grand sacrement. Aujourd'hui, nous allons parler des précautions dont l'Eglise fait précéder l'union conjugale, afin d'apprendre à ceux qui se disposent à la contracter, son importance et la crainte avec laquelle ils doivent prendre les engagements qui en sont la suite.

Dans sa sagesse, l'Eglise de Jésus-Christ a décidé de faire précéder la réception du sacrement de mariage de la publication des bans, pour deux raisons